



Commission de Vérification des Pouvoirs

Premier rapport

1. La Commission de Vérification des Pouvoirs s'est réunie le 15 mai 2001. Etaient présents les délégués des Etats Membres suivants :

Autriche, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Jamahiriya arabe libyenne, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Mozambique, Ouganda, Paraguay.

2. La Commission a élu son bureau comme suit :

- Dr A. S. M. Mushior Rahman (Bangladesh) – Président ;
- Mme A. Schleder-Leuck (Luxembourg) – Vice-Président ;
- Dr N. S. Bartee (Libéria) – Rapporteur.

3. La Commission a examiné les pouvoirs remis au Directeur général conformément aux dispositions de l'article 22 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé.

4. La Commission propose à l'Assemblée de la Santé de reconnaître la validité des pouvoirs des délégués des Etats Membres dont la liste figure en annexe, ces pouvoirs ayant été trouvés conformes aux dispositions du Règlement intérieur.

5. La Commission a examiné les notifications de l'Afghanistan, de l'Albanie, de l'Azerbaïdjan, du Bangladesh, de Belize, du Bénin, de Chypre, des Comores, du Congo, de Djibouti, de l'Espagne, de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, des Iles Salomon, de l'Inde, de l'Italie, de la Jordanie, de la Malaisie, du Malawi, de la Mauritanie, de Monaco, du Nicaragua, du Nigéria, du Portugal, de la République arabe syrienne, de Sainte-Lucie, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Slovénie, de la Trinité-et-Tobago et de Vanuatu qui, bien que donnant la composition de la délégation de ces Etats Membres, ne peuvent être considérés comme constituant des pouvoirs officiels au sens des dispositions du Règlement intérieur. Elle recommande à l'Assemblée de la Santé de reconnaître provisoirement aux délégations de ces Etats Membres le plein droit de participer à ses travaux en attendant l'arrivée des pouvoirs officiels.

ANNEXE

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Erythrée, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Cook, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

= = =